

SOCIETE GENERALE
Société Anonyme au capital de 924 757 831,25 EUR
29 BD HAUSSMANN 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

Code : 03880
Agence : MONTREUIL SOUS BOIS
2 AV PAUL LANGEVIN
93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS

OFFRE DE PRET HABITAT

Dans le cadre des articles L312.1 et suivants du code de la consommation

CasaNova Taux Fixe

Solution Investissement Locatif

Le 08/06/2010, la présente offre est faite tant aux Conditions Particulières ci-après qu'aux Conditions Générales annexées, l'ensemble de ces conditions formant une convention unique et indivisible, à

La SCI SCI LANSON, siège social 110 RUE DES BLANCS VILAINS 93100 MONTREUIL, représentée par :
Monsieur PATRICK LANSON, Garant né le 23/04/1953 à MONTREUIL
Ci-après dénommé emprunteur.

CONDITIONS PARTICULIERES DE L'OFFRE

FINANCEMENT

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION : 350 000,00 euros

DESTINATION DES FONDS

Objet : Acquisition (clé en main), Ancien
Type de bien : Bien multiple
Destination : Locatif résidence principale
Projet mixte habitat / professionnel : Oui
MONTANT DU PRET : 350 000,00 euros (TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS)

TAUX D'INTERET DU PRET :

3,81% l'an hors assurance groupe (ce taux est ferme et définitif)

MISE A DISPOSITION DES FONDS PREVISIONNELLE : en une seule fois

REMBOURSEMENT : Echéances Mensuelles

Durée du prêt (en mois)	Palier de remboursement	Durée paliers (en mois)	Echéances assurances comprises (euros) (1)
180	Palier 1	180	2 702,71
Durée d'amortissement		180	

(1) Voir les assurances prises en compte dans le paragraphe COTISATIONS D'ASSURANCE ci-après.
Surprises éventuelles non comprises (Surprises non connues au moment de l'édition de la présente offre de prêt : médicales, risques spéciaux, gros capitaux, ...)
Ci-après échéancier détaillé des amortissements

à signer p/der 11

ACCEPTION DE L'OFFRE PAR LES EMPRUNTEURS

IMPORTANT
L(les) emprunteur(s) ne peut (peuvent) accepter l'offre que dix jours après l'avoir reçue, c'est-à-dire au plus tôt au 11^{ème} jour suivant la date à laquelle il (ils) l'a (ont) reçue par la poste. L'acceptation doit être donnée par la voie postale, la date du cachet de la poste apposée sur l'enveloppe de retour de l'offre acceptée fera foi de la date d'acceptation.

Nous soussigné(s) : M. LANSON PATRICK, Gérant
Représentant la SCI : SCI LANSON

Déclare avoir reçu 2 exemplaires par voie postale le (1), la présente offre incluant tant les Conditions Particulières figurant sur le présent document, que les Conditions Générales figurant dans les documents qui lui sont annexés.
L'ensemble de ces conditions forme une convention unique et indivisible.

Accepte la présente offre dont je conserve un exemplaire.

Fait à le
Signature (2)

à remettre à l'adresse

(1) A remplir impérativement par l'emprunteur.

(2) Signature de l'emprunteur.

Consentement éventuel du conjoint en présence d'époux communs en biens si le conjoint n'est pas co-emprunteur : signature du conjoint précédée de la mention écrite de sa main :
« Bon pour consentement exprès à l'acceptation de la présente offre de prêt »

[Signatures]

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LES CAUTIONS

IMPORTANT

La(ies) caution(s) ne peut (peuvent) accepter l'offre que dix jours après l'avoir reçue, c'est-à-dire au plus tôt au 11ème jour suivant la date de réception par la poste. La date du cachet de la poste sur l'enveloppe contenant l'offre acceptée fera preuve de la date d'acceptation. La personne qui accepte de se porter caution des obligations de l'emprunteur à l'égard de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE sera tenue d'y satisfaire à sa place, en cas de défaillance de sa part, c'est-à-dire en cas de non-paiement d'une somme quelconque par l'emprunteur. La caution sera solidaire. Les héritiers de la caution seront tenus solidairement et indivisiblement entre eux. La caution ne pourra se pré-valoir à l'égard de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des délais et/ou remises amiables ou judiciaires accordés à l'emprunteur, notamment dans le cadre d'une procédure de surendettement.

Je soussigné(e) : M. PATRICK LANSON

Demeurant : 110 RUE DES BLANCS

VILAINS, 93100.MONTREUIL

Je soussigné(e) : Mme MARTINE LANSON née BATESTTI

Demeurant : 110 RUE DES BLANCS

VILAINS, 93100.MONTREUIL

Déclarons avoir reçu 2 exemplaires par voie postale le (1), la présente offre qui inclut, tant les Conditions Particulières figurant sur le présent document, que les Conditions Générales figurant dans les documents qui lui sont annexés. L'ensemble de ces conditions forme une convention unique et indivisible.

Acceptons la présente offre dont nous conservons un exemplaire.

Déclarons nous constituer caution solidaire de l'emprunteur dans la limite de la somme de euros, (2) couvrant le paiement du principal, des intérêts et, le cas échéant, des pénalités ou intérêts de retard.

Nous serons tenu(e)s de nous exécuter sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire dès que les obligations de l'emprunteur à l'égard de la banque deviendront exigibles, fût-ce par anticipation pour quelque cause que ce soit. Le cautionnement entrera en vigueur dès la dernière en date des acceptations de l'offre par toute autre caution s'il en existe.

Fait à le (3)(4)

Fait à le (3)(4)

(1) A remplir impérativement par la caution

(2) Montant en chiffres et en lettres correspondant au prêt majoré de

(3) La formule suivante, écrite de la main du signataire, doit précéder la signature de la caution.

« En me portant caution solidaire de M. dans la limite de la somme de

(en chiffres et en lettres) euros couvrant le

remboursement au prêteur des sommes dues sur mes revenus et mes biens si M. n'y satisfait pas lui-même.

En renonçant au bénéfice de discussion défini à l'article 2298 du code civil et en m'obligeant solidairement avec M.

le m'engage à rembourser la créancier sans pouvoir exiger qu'il poursuive préalablement M.

(4) En présence d'époux communs en biens, si les conjoints ne se portent pas également caution, signature du conjoint précédée de la mention

écrite de sa main : « Bon pour consentement exprès au présent cautionnement »

SCI LANSON